

CAARDIS 2016

**L'ENVIRONNEMENT SECURITAIRE AFRICAIN ET
LA QUESTION DE LA SOUVERAINETE DE L'ETAT**

**PAR ISSA JOSEPH PARE
joseph.pare@caardis.org**

[WWW.CAARDIS.ORG]

Le dimanche 13 décembre 2015, le vote pour le référendum au Burundi s'est soldé par des violences qui ont entraîné 20 morts. Le lendemain, les médias présentèrent les corps retrouvés dans les rues de Bujumbura, certains criblés de balles avec les mains liées. Le tableau de cette crise présenterait un président contesté mais réélu avec 91% de voix suite à son entreprise de modification de la constitution.

Quelques semaines plutôt, en Afrique de l'ouest, le gouvernement de la transition burkinabè avait subi un coup dur quelques semaines avant des élections présidentielles et législatives. Le général Gilbert Diendiéré, soutenu par l'ex-RSP (Régiment de Sécurité Présidentielle) avait en effet tenté un coup d'Etat coup d'Etat, qui a heureusement échoué.

En plein Sommet du G5 du Sahel à Ndjamena sur la paix et la sécurité, le Président Ibrahima Boubacar KEITA, a été informé de l'attaque du plus grand hôtel de Bamako, le *Radisson Blue* qui a fait une vingtaine de morts et autant de blessés.

Le 15 janvier 2016, au Burkina Faso, des attaques coordonnées furent signalées : Tandis qu'une patrouille de gendarmerie est attaquée à Ina Bao, un couple de médecins enlevé (Mme et Mr. Elliot)¹, des djihadistes ont attaqué à Ouagadougou le Restaurant *Cappuccino* et l'hôtel *Splendid*. Le bilan de ces attaques se soldera par la mort d'une trentaine de personnes et plusieurs blessés.

Depuis le début des années 2000, le Nigeria souffre de la *plaie béante* Boko Haram qui s'est considérablement radicalisé ces cinq dernières années avec presque chaque mois, un feuilleton macabre d'attentats avec des dizaines de victimes. Botko Haram dans une poussée de zèle, a depuis, étendu ses massacres aux pays voisins que sont le Niger, le Tchad et le Cameroun.

Les origines de cette situation d'insécurité transnationale remontent à l'entreprise de destruction occidentale de la gouvernance libyenne, qui se distinguait pourtant par sa capacité de gestion de la sécurité dans son territoire, ce qui avait pour avantage de contribuer à réguler l'ordre sécuritaire de toute la zone sahélienne. Avec la mort en 2012 de Mouammar Kadhafi

¹ Mme Jocelyn Elliot a été libérée le samedi 06 février 2016 au Niger.

et la dislocation de la dynamique sécuritaire de la zone qui s'en est suivie, on a assisté à la dispersion de 35 000 tonnes d'armes qui ont servi d'outils logistiques à la formation de l'Etat insurrectionnel de l'Etat de l'Azawad² au nord du Mali qui a réussi à occuper deux tiers du territoire du territoire malien.

En définitive, tant au nord avec l'Etat Islamique en Afrique, comme à l'Est avec les *shébab*s, la menace terroriste est permanente et si certains Etats disposent de moyens pour lutter contre ce fléau, force est de reconnaître que pour le moment, nul n'est à l'abri, de ces actes asymétriques de terreur notamment dans un contexte africain où les Etats, en plus de faiblesse structurelle, disposent de peu de ressources et de frontières poreuses, d'un taux de scolarisation faible, d'une démographie non maîtrisée et de taux de chômage élevés au niveau de la jeunesse, de forces de défense et de sécurité sous-équipées et mal formées, d'une pauvreté croissante, etc.... Face à cette réalité, on assiste à un développement d'initiatives impliquant outre l'organisation de la gouvernance régionale africaine, des acteurs privés, d'Etats occidentaux ainsi que des partenaires techniques et financiers internationaux. Ces initiatives concourent à l'objectif de la quête de la souveraineté territoriale de l'Etat en Afrique.

Le défi sécuritaire n'est toutefois pas l'unique problématique de la souveraineté territoriale en Afrique. En effet, on assiste à d'autres maux ayant un impact négatif sur la souveraineté de l'Etat en Afrique tels que les conflits et crises qui naissent généralement lors des périodes électorales. Ces crises et conflits sont les formes les plus expressives de la radicalisation des contradictions intra-étatiques et sociopolitiques internes inscrivant à la fois l'Etat africain au cœur des agendas africains et dans une dynamique spécifique des relations internationales. Le profond bouleversement de l'ordre social et politique interne que va connaître l'Etat en effet, s'accompagne d'une part, d'une modification des rapports socioculturels multiséculaires des populations, et d'autre part, d'un changement de nature des relations entre l'Etat avec les composantes politiques. Le mode de réaction et de légitimation de l'autorité de l'Etat africain

² Les dispositions du présent Pacte sont applicables dans le Nord du Mali appelé 6ème, 7ème et 8^{ème} Régions par le Gouvernement et Azawad par les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad. Le Gouvernement de la République du Mali n'est pas opposé à l'appellation "Azawad" pour ces Régions. Cependant, il reste respectueux du droit des populations de décider librement de l'appellation de leur terroir local, régional et interrégional et, en attendant que ces populations puissent exercer ce droit par le biais de leurs instances élues locales, régionales et interrégionales et ce dès leur première session, les deux Parties, devant la nécessité de faire prévaloir la restauration de la paix dans cette partie du territoire national, ont décidé de la désigner à travers ce Pacte par Nord du Mali.

en crise, va se traduire par une réaffirmation de sa puissance au niveau politique, militaire et diplomatique tout en recherchant les schémas d'un développement sociopolitique. Une grande partie des difficultés du continent se situeraient au niveau de l'Etat. L'Etat peut être perçu comme étant une communauté juridique dans laquelle tous les individus sont soumis à une autorité politique et à une législation. Sa définition tridimensionnelle le résume à trois composantes essentielles : le territoire, la population et l'organisation politique. Selon *le monde diplomatique*³, l'Etat est une entité artificielle composée de fonctionnaires assujettis à un gouvernement et à ses règles ; c'est une personne morale qui dispose du monopole de la violence légitime sur le territoire. De ce fait, il impose des normes et organise le contrôle social. La modalité « pacifique » des rapports intra-étatiques par laquelle les principaux acteurs entrent en relation, procède du sens de la cohésion sociale, du civisme, de l'unité nationale fondées sur la capacité, le pouvoir sur la reconnaissance de sa souveraineté et sur la conviction personnelle que la coopération, l'obéissance et la soumission est préférable à la guerre dans la régulation des rapports internes. La plupart des Constitutions⁴ en Afrique consacrent dans leur titre, un article intitulé *De l'Etat et de la Souveraineté* : « Le (...) est un Royaume, ou une République Islamique ou indépendante, souveraine, démocratique, laïque, et sociale...». Dans le cadre des relations intra-étatiques, la politique intérieure qui renvoie à l'administration territoriale et à la sécurité, est l'ensemble des actes et décisions auxquels l'Etat consacre au découpage administratif. Ce découpage quant à lui, s'inscrit dans une logique de gestion administrative sécurisée, paisible en vue d'un développement socioéconomique équilibré soutenu par une cohésion nationale. La traduction concrète et quotidienne de cette politique intérieure est le contrôle, l'assistance étatique et la mise à la disposition de l'ensemble des régions de pays de manière à ce qu'il y ait une équité, une justice sociale dans le développement socioéconomique. L'administration territoriale est donc non seulement une soumission des administrés à l'autorité politique mais aussi une démarche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs sociaux consistant à aider et à accompagner dans ses modes opératoires en négociant, en s'accordant et en s'appropriant leur propre Etat dans une dynamique de collaboration, d'entente, de coopération et de cohésion nationale.

³ http://www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html/

⁴ l'instrument fondamental qui organise et cristallise la pacification des relations intra-étatiques.

Dans la situation où les ressources internes sont insuffisantes, il est du rôle de l'Etat, au-delà de l'autofinancement, de rechercher les ressources nécessaires à travers la coopération bilatérale, multilatérale et même décentralisée pour aider les différentes régions à s'épanouir.

Dans le domaine du réel, on constate cependant qu'en Afrique, au-delà des prérogatives étatiques citées plus haut, les différents régimes politiques ont, en fonction de la dynamique des relations internationales, réussi ou failli à leur mission par incapacité, incompetence ou par de mauvaises politiques de redistribution. Toutefois, la fragilité de l'Etat ne justifie pas l'existence de groupes armés ou pas, revendiquant une quelconque autonomie ou une partie du territoire. Dès sa création, l'OUA⁵ (Organisation de l'Unité Africaine) déclara l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Il faut bien constater que ce principe a globalement été bien respecté dans le contexte interétatique même si des Etats naquirent après. Depuis 1963, il était en effet admis que les délimitations « parfois absurdes », imposées par les puissances coloniales entre 1885 et 1926 ne sauraient être contestées. Une seule entorse avait été reconnue : l'indépendance de l'Érythrée en 1993. Mais l'exception n'était qu'apparente puisqu'il s'agissait en fait d'un territoire colonisé par l'Italie, puis confié par les Nations unies (ONU) à l'Éthiopie en 1952 (...). Les tentatives de sécession du Katanga (ex-Congo belge) en 1961 et du Biafra (Nigeria) en 1967 s'étaient quant à elles heurtées à un rejet radical de l'OUA et de l'ONU.⁶ La « géopolitique révèle que les conflits ont une morphologie d'origine endogène » en ayant pris une dimension interne après le déclin de l'empire soviétique marquant la fin de la guerre froide et par ricochet, la fin de la bipolarisation et de l'accroissement de la démocratisation en Afrique, des mouvements sécessionnistes, séparatistes aux origines politiques, identitaires ou territoriales, émergent dans le continent. L'origine de l'insécurité étatique qui était souvent externe, s'illustre en interne parce qu'il y a de moins en moins de conflits interétatiques mais plutôt beaucoup de

⁵ Créée en 1963 Addis Abeba en Ethiopie par trente-deux (32) Etats, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avait à ses débuts deux visions idéologiques. Il y avait la vision des « Etats Unis d'Afrique », soutenue par le fédéralisme avec un maître à penser comme Kwame NKRUMAH opposée à celle d'une « Afrique des Etats » pour ne pas dire les « *Etats d'Afrique Unis* » défendue par des tenants comme Félix Houphouët BOIGNY et Léopold Sédar SENGHOR. La première impliquait une unité entité continentale intégrée, cependant que la deuxième préférait une unité dans des relations de coopération où chacun gardait sa souveraineté. La seconde option a prévalu sur la première qui a été considérée « d'utopique ». Quarante ans (40) ans après, l'histoire a fini par donner raison aux idéologues du fédéralisme car l'OUA a été dissoute et supplantée en 2002 par l'Union Africaine.

⁶ <http://www.lematin.ma/journal/2014/de-l-intangibilite-des-frontieres/>

revendications et de contradictions internes. Cette prolifération des crises internes a fragilisé, ébranlé et même divisé certains Etats. La zone du sahel, qualifiée de *nouvelle zone grise du continent*, est cet espace situé à la limite sud du Sahara et la limite nord de l'Afrique noire subsaharienne allant de la Mauritanie au Soudan. C'est aussi un espace où les Etats fragilisés par des contradictions internes, des troubles sociopolitiques, des situations de pauvreté et de misères, sont devenus vulnérables à l'installation des groupes armés non étatiques vivant de rapt, d'enlèvement, de trafics de tout genre. Le nord du Mali, cette immensité territoriale très peu administrée par l'Etat, à cause de l'insuffisance des ressources, a vu s'installer un nationalisme aux origines séculaires lié au peuple touareg, bien connu de l'administration. La dynamique de ce problème, sa complexité et les difficultés de sa (non)gestion par l'Etat, ont abouti à sa radicalisation avec la proclamation de l'Etat de l'Azawad le 06 avril 2012. Cette crise en était une de trop pour l'ordre communautaire ouest africain, déjà affecté par des conflits et limités dans sa capacité de régulation.

L'Afrique de l'ouest est un espace social « culturellement et potentiellement riche » en ressources naturelles, minières et humaines. Tout comme certaines parties du continent, l'espace CEDEAO se caractérise globalement par le sous-développement, l'endettement et dans certains cas, par la pauvreté sévère, la famine et les conflits armés.

Cependant, loin d'être le « dépositaire du monopole » des guerres à l'intérieur du continent, l'Afrique de l'ouest a été touché par des conflits armés qui ont secoué le Liberia, la Sierra Léone, la Côte d'Ivoire et le Mali ces deux dernières décennies.

Si de nos jours les Etats africains s'illustrent lors des fêtes nationales par l'organisation de grandes parades militaires et paramilitaires ayant un objectif de communication sur leur prétention de régulation des territoires et du monopole de la violence légitime, cela est loin d'être conforme à une réalité dans laquelle leurs environnements sécuritaires ne leur est pas favorable à l'affirmation effective de leur souveraineté. Dans sa dimension interne actuelle, les Etats ont du mal à exercer leur souveraineté, ce pouvoir de contraindre sans être contraint.